

Affectation des ressources à la lutte contre la criminalité : Modèle de choix optimal à partir d'une estimation des coûts économiques invisibles pour les victimes et la collectivité

Yves Francis Odia¹

Introduction

Au Canada, 2,24 millions crimes ont été recensés par les corps policiers en 2012, soit un crime toutes les quinze secondes. Un homicide était rapporté quasiment toutes les quinze heures – soit 543 homicides pour l'ensemble de l'année. Plus de 25 800 cas d'agression sexuelle contre des enfants ou des adultes ont été dénombrés par la police (Perrault, 2013, p. 41)².

Chacun de ces crimes a affecté d'une manière ou d'une autre la qualité de vie des victimes et/ou de leur entourage. Certaines communautés pourraient également avoir été durablement affectées, car le niveau de criminalité d'une collectivité influence directement le bien-être de ceux qui la composent (Ressources humaines et Développement des compétences Canada, 2013)³.

Quel est le coût économique et social de ces crimes sur les individus et sur la collectivité ? Voilà une question bien difficile à laquelle il n'existe pas de réponse facile, encore moins consensuelle. Toutefois, plusieurs chercheurs ont entrepris d'ambitieux travaux sur la question et des avancées importantes sont à souligner.

Dans la première partie de l'article, nous proposons un bref survol des études sur l'estimation des coûts sociaux et économiques de la criminalité. Les trois principales approches développées dans la littérature seront présentées.

Considérant que l'analyse des coûts sociaux et domestiques de la criminalité est un sujet d'intérêt relativement récent, la majorité des études se sont limitées à proposer des méthodes de calcul des coûts ainsi qu'un corpus théorique compatible avec les fondements de l'économie. Toutefois, il n'existe quasiment pas d'étude sur la façon dont les gouvernements peuvent s'appuyer sur ces estimations pour mettre en place des politiques publiques plus efficaces. Cet article vise à combler, au moins en partie, ce vide en proposant un modèle de choix optimal d'instruments de lutte contre la criminalité. La deuxième partie de l'article expose donc ce modèle de choix optimal.

La troisième partie de l'article présente une application du modèle à partir des statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, et d'une estimation de l'impact des crimes violents pour l'année 2009. La dernière partie suggère également des pistes de recherche pour le futur.

¹ École nationale d'administration publique (ÉNAP), YvesFrancis.OdiaNdongo@enap.ca

² Perrault, S., 2013, *Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2012*. Centre canadien de la statistique juridique. Ministère de l'industrie, Ottawa.

³ Ressources humaines et développement des compétences Canada (2013). *Indicateurs de mieux-être au Canada – Sécurité*, <http://www4.rhdcc.gc.ca/d,4m.1.3n@-fra.jsp?did=12>, (page consultée le 4 mai 2014).

I. Les différentes approches d'estimation des coûts de la criminalité

Dans un premier temps, nous présentons les trois grandes approches généralement utilisées par les chercheurs pour estimer les coûts de la criminalité à travers le monde. Ensuite, nous présentons brièvement les travaux appliqués au cas du Canada.

I-1. Les trois principales approches d'estimation des coûts de la criminalité

Les chercheurs qui s'intéressent aux coûts de la criminalité reconnaissent habituellement deux types de coûts : les coûts tangibles et les coûts intangibles (Leung, 2004, p.1)⁴. Les coûts tangibles sont ceux qui entraînent des pertes financières directes aux individus, aux entreprises et ainsi qu'aux gouvernements. Les coûts tangibles sont notamment les dépenses que les individus ou les gouvernements consacrent aux soins de santé à la suite d'un crime, les dépenses engagées dans des dispositifs de sécurité par les individus ou même les entreprises afin de se prémunir contre le crime, les coûts pour la police et le système de justice, la perte de revenu (ou de productivité) subie par les individus et les entreprises en raison du crime et la perte directe liée à la propriété (incendie, vol d'un bien, etc.).

Les coûts intangibles correspondent aux coûts de la douleur et de la souffrance engendrée par le crime, ainsi la perte plus générale de la qualité de vie découlant du fait d'être soi-même une victime ou proche d'une victime. Les chercheurs considèrent toutefois que ces coûts sont difficiles à estimer.

Heaton (2010, pp. 2-4)⁵ propose une bonne analyse critique des trois approches les plus utilisées par les chercheurs pour évaluer les coûts de la criminalité. Il s'agit de l'approche comptable, ainsi appelée approche globale; l'approche s'appuyant sur une évaluation contingente⁶ de la valeur que le public accorde à la sécurité; et l'approche hédonique.

L'approche comptable, encore appelée approche globale, cherche à identifier et à attribuer une valeur monétaire individuelle à tous les coûts de la criminalité. Cette méthode consiste dans un premier temps à prendre chaque type de crime, recueillir ensuite pour chaque type de crime, tous les éléments permettant de calculer l'impact financier pour chacune des composantes du coût qui en découle (coût pour le système de justice, la police, les soins médicaux, la perte de productivité, la perte de formation, la perte de travail domestique, les coûts intangibles, la perte pour les tierces parties, etc.), et finalement arriver à un coût moyen par type de crime. L'une des études utilisant une telle approche, parmi les plus citées dans la littérature, et considérée par Heaton (2010) comme la plus influente, est un rapport de recherche rédigé pour le compte du *National*

⁴ Leung, A., 2004, *Le coût de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada*. Ministère de la Justice du Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/r05_4/r05_4.pdf, (page consultée le 4 juin 2014).

⁵ Heaton, P., 2010, « Hidden in Plain Sight: What Cost-of-Crime Research Can Tell Us about Investing in Police », Occasional Papers (2010), , RAND. Santa Monica, Californie, http://www.rand.org/pubs/occasional_papers/OP279.html (page consultée le 4 juin 2014).

⁶ L'évaluation contingente est une technique d'évaluation économique qui s'appuie sur le traitement économétrique de données d'enquête utilisées pour révéler la valeur attribuée par les individus à des biens ou à des ressources hors-marché – par exemple le prix que les gens accordent aux Chutes du Niagara

Institute of Justice aux États-Unis, par Miller, Cohen et Wiersema (1996)⁷. Les trois chercheurs utilisent un certain nombre de travaux examinant les composantes récentes du coût de la criminalité et fournissant un portrait minutieux et approfondi de leurs différentes composantes. Plusieurs auteurs s'appuient sur les travaux de Miller et ses collègues pour une évaluation couvrant un nombre plus élevé de crimes (Rajkumar *et* French (1997)⁸, French, McCollister, *et* Reznik (2004)⁹, Cohen *et* Piquero (2009)¹⁰).

L'approche dite de l'évaluation contingente repose sur une estimation de la valeur que les individus accordent ou attachent à la sécurité. Les chercheurs se servent habituellement de questionnaires afin de recueillir des renseignements sur la disposition individuelle à payer pour la réduction de la criminalité. Anderson (1999)¹¹ par exemple, a utilisé cette approche pour estimer la valeur des risques pour la vie et la santé dans le cas des crimes avec violence commis aux États-Unis. Pour déterminer la valeur d'une vie et le coût de la douleur et de la souffrance découlant de la criminalité, il se base sur les estimations faites sur le marché du travail, soit la valeur que les travailleurs accordent à un travail susceptible d'affecter négativement leur santé ou de mettre en danger leur vie (valeur obtenue par le biais de techniques de l'évaluation contingente). Ces travaux partent du postulat de base que les individus sont disposés à déboursier un certain montant d'argent pour réduire la criminalité, et ce montant est égal à la perte d'utilité qu'ils anticipent en raison du crime qu'ils pourraient subir. C'est donc un postulat qui suppose que les individus sont bien informés, et qu'ils sont capables de percevoir et d'évaluer correctement sur une assez longue période les effets néfastes de la criminalité.

Heaton (2010, p. 4) soutient que le principal avantage de l'approche contingente par rapport à l'approche comptable est qu'elle capte la volonté globale à payer pour un programme et, par conséquent, englobe à la fois les coûts tangibles et intangibles. Elle serait même susceptible de mieux saisir certains coûts intangibles qui sont difficiles à quantifier objectivement, comme la peur de la criminalité en général ou de la perte de l'utilisation des espaces communautaires en raison de la criminalité. Toutefois, il est à souligner que l'incomplétude et l'imperfection de l'information dont dispose un individu, notamment au sujet de ses préférences et de l'ampleur des dégâts d'un crime peuvent profondément affecter sa capacité à donner des réponses cohérentes et pertinentes au questionnaire qui lui est soumis.

L'approche hédonique emprunte des moyens moins directs pour estimer les coûts de la criminalité. Il s'agit en effet d'estimer les coûts de la criminalité de façon intuitive. Le cas le plus couramment utilisé à cet effet est le prix des logements. En effet, les

⁷ Miller, T. R., M. A. Cohen, *et* B., Wiersema, 1996, *Victim costs and consequences: A new look*. Research Report. NCJ 155282. Washington, D.C.: U.S. Department of Justice, National Institute of Justice.

⁸ Rajkumar, A. S. *et* M. T. French, 1997, « Drug Abuse, Crime Costs, and the Economic Benefits of Treatment », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 13, n° 3, September, pp. 291–323.

⁹ French, M.T., K. E. McCollister *et* D. Reznik, 2004, *The Cost of Crime to Society: New Crime-Specific Estimates for Policy and Program Evaluation*, paper presented at the Addiction Health Services Research Annual Meeting, Philadelphia.

¹⁰ Cohen, M. A. *et* A. R. Piquero, 2009, « New Evidence on the Monetary Value of Saving a High Risk Youth », *Journal of Quantitative Criminology*, vol. 25, n° 1, March, pp. 25–49.

¹¹ Anderson, D. A., 1999, « The Aggregate Burden of Crime », *Journal of Law and Economics*, University of Chicago Press, vol. 42, n° 2, October, pp. 611–42.

chercheurs font l'hypothèse que le prix du logement d'un quartier reflète, entre autres, son niveau de criminalité. Dans un marché du logement concurrentiel, les prix de l'immobilier vont s'ajuster à la baisse pour tenir compte de la faible demande de logements dans des quartiers à haut taux de criminalité. En utilisant des données sur la ville de Chicago, Rizzo (1979)¹² a estimé le coût de la criminalité en fonction de la diminution du prix des maisons. Il a supposé que les éléments suivants ont un impact sur le prix des logements : le taux de criminalité dans la collectivité, la superficie du terrain, et les mesures d'autoprotection prises par les membres de la collectivité.

Une critique importante faite à cette approche porte sur son incapacité à distinguer les coûts entre les différents types de crimes. En effet, même si on parvient à isoler l'impact de la criminalité de tous les autres éléments responsables de la fixation d'un prix, il est difficile de mesurer par le prix uniquement l'effet d'un crime par rapport à un autre.

I-2. Les recherches sur le coût de la criminalité au Canada

Il existe peu d'études portant sur une estimation globale des coûts de la criminalité au Canada. Cependant, plusieurs études portant sur les coûts engendrés par des crimes spécifiques ont été menées. Par exemple : les armes à feu (Miller (1995)¹³, Zhang *et* Qin (2012)¹⁴), la violence conjugale (Zhang *et al.*, 2012)¹⁵, l'abus de substances illicites (Rehm *et al.*, 2006)¹⁶.

Les études qui estiment les coûts de la criminalité au Canada dans une perspective relativement globale adoptent le plus souvent l'approche comptable. Seuls Brantingham et Easton (1998)¹⁷ qui sont parmi les premiers à avoir estimé les coûts supportés par les Canadiens du fait de six crimes (vol, entrée par effraction, vol de véhicule à moteur, vol qualifié, vandalisme et fraude) utilisent à la fois une approche comptable et une approche d'évaluation contingente. L'approche comptable leur permet de calculer les coûts directs supportés par les victimes (perte de bien, perte monétaire directe, coût des hospitalisations, perte de productivité). Pour les coûts non monétaires infligés aux victimes, ils utilisent les montants accordés par les jurys aux États-Unis aux victimes d'actes criminels pour la souffrance et la perte de productivité résultant de crimes tels que les voies de faits, les enlèvements et les homicides. Les auteurs reconnaissent toutefois

¹² Rizzo, M. J., 1979, « The cost of crime to victims: An empirical analysis », *Journal of Legal Studies*, vol. 8, n° 1, pp. 177-205.

¹³ Miller, T.R., 1995, « Costs associated with gunshot wounds in Canada in 1991 ». *Journal de l'Association médicale canadienne*, vol. 153, n° 9, pp. 1261-1268.

¹⁴ Zhang, T. *et* Y. Qin, 2012, *Les répercussions économiques des crimes liés aux armes à feu au Canada, 2008*, Ministère de la Justice du Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/crime/rr13_7/rr13_7.pdf, (page consultée le 20 mai 2014).

¹⁵ Zhang, T., J. Hoddenbagh, S. McDonald *et* K. Scrim, 2012, *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*, Ministère de la Justice du Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/rr12_7.pdf, (page consultée le 6 avril 2014).

¹⁶ Rehm, J., D. Baliunas, S. Brochu, B. Fischer, W. Gnam, J. Patra, S. Popova, A. Sarnocinski-Hart *et* B. Taylor, 2006, *The Costs of Substance Abuse in Canada 2002*, Ottawa, Canadian Centre on Substance Abuse.

¹⁷ Brantingham, P. *et* S. T. Easton, 1998, «The costs of crime: Who pays and how much? », *Fraser Institute Critical Issues Bulletin*, Vancouver, The Fraser Institute.

qu'il se pourrait que dans les faits les montants accordés par les jurys aux États-Unis ne correspondent pas exactement au coût des services sociaux au Canada. Il est par ailleurs à noter que l'une des critiques habituellement émises sur l'estimation de la souffrance et de la douleur par le biais des montants accordés par les jurys américains est que ces derniers exagéreraient le montant des dommages et intérêts (Heaton, 2010, p. 3).

Les autres études sur le Canada ont été conduites par une équipe de chercheurs ou de consultants pour le compte du ministère de la Justice du Canada (Direction de la recherche et de la statistique). En 2004¹⁸, la direction a publié une première étude proposant une estimation préliminaire des coûts de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada à partir d'informations provenant d'une enquête sur la victimisation (Enquête sociale générale, ESG) et de déclarations uniformes de la criminalité (DUC) par les corps policiers. Selon cette étude, pour l'ensemble des types de crimes, en se basant sur les blessures non mortelles, le coût de la douleur et de la souffrance était estimé à 35,83 milliards de dollars d'après les données provenant de l'ESG, contre 9,83 milliards de dollars d'après les statistiques policières (la différence s'explique essentiellement par le fait que le nombre de crimes auto-déclarés dans l'enquête est largement supérieur aux déclarations policières). En 2008¹⁹, une étude conduite par la même direction au ministère de la Justice, en utilisant les mêmes sources d'information, mais pour l'ensemble des coûts liés à la criminalité, et non pas seulement les coûts de la douleur et de la souffrance, évaluait le coût total de la criminalité au Canada à 99,6 milliards de dollars.

Pour le développement de notre modèle de choix optimal de lutte contre la criminalité que nous présentons dans la prochaine section, nous nous servons d'une version plus récente des travaux du ministère de la Justice (travaux déposés à la fin de l'année 2013)²⁰. Cette étude, encore non-publiée, mais accessible par la Loi d'accès à l'information, estime les coûts de cinq types de crimes violents commis sur des personnes adultes. Elle adopte une approche comptable d'estimation des coûts de la criminalité.

II. Modèle de choix optimal de lutte contre la criminalité

L'ensemble des études s'intéressant à l'estimation des coûts de la criminalité s'accordent sur le fait que les coûts intangibles sont relativement importants. Cependant, comme le souligne Zhang (2008, p. 6), « la détermination de la valeur monétaire des éléments intangibles demeure néanmoins une entreprise controversée à l'issue incertaine. De multiples chercheurs ont tenté d'estimer les coûts intangibles des actes criminels pour les victimes, mais aucun n'a pu produire des estimations qui n'aient été accompagnées de

¹⁸Leung, A., 2004, *Le coût de la douleur et de la souffrance résultant des actes criminels au Canada*, Ministère de la Justice du Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr05_4/rr05_4.pdf, (accédé le 4 juin 2014).

¹⁹Zhang, T., 2008, *Les coûts de la criminalité au Canada*, 2008, Ministère de la Justice du Canada, http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/sjc-csj/crime/rr10_5/rr10_5.pdf, (accédé le 4 juin 2014).

²⁰Hoddenbagh, J., Ting Zhang et S. McDonald, 2013, *An Estimation of the Economic Impact of Violent Victimization in Canada, 2009*. Ministère de la Justice du Canada (pas encore publié), Ottawa. Hoddenbagh, J., Ting Zhang et S. McDonald, 2013, *An Estimation of the Economic Impact of Violent Victimization in Canada, 2009 : Technical Appendices*. Ministère de la Justice du Canada (pas encore publié), Ottawa.

volumineux addendas ou qui n'aient fait l'objet de nombreuses critiques ». Cependant, les chercheurs s'accordent pour reconnaître que, parmi tous les coûts endurés par les victimes et la collectivité du fait des crimes, notamment les crimes violents, les coûts intangibles sont souvent les coûts les plus élevés.

La réduction des coûts intangibles devrait donc être au cœur des politiques gouvernementales de lutte contre la criminalité. Dans cet article, nous utilisons un concept plus large que les coûts intangibles pour identifier une variable d'intérêt à laquelle devraient prêter attention les gouvernements dans une perspective de lutte contre la criminalité et d'optimisation du bien-être de la collectivité : la perte sèche attachée à la criminalité.

Dans un premier temps, nous présentons le concept de perte sèche découlant de la criminalité. Ensuite, nous présentons le modèle de choix optimal de lutte contre la criminalité reposant sur la minimisation de la perte sèche du crime.

II-1. La perte sèche de la criminalité

La perte sèche représente en général les coûts pour la société découlant de l'inefficacité du marché. Principalement utilisée en économie, la perte sèche peut être appliquée à toute défaillance causée par une allocation inefficace des ressources. Elle se produit lorsque l'offre et la demande sur un marché ne sont pas équivalentes à l'équilibre : on n'a qu'à penser aux politiques d'encadrement des prix, par exemple le contrôle du prix du livre et la loi du salaire minimum. La fiscalité, en imposant un prix qui diffère de celui du marché, peut également induire des pertes sèches.

La criminalité engendre aussi une perte sèche parce qu'elle conduit habituellement à des changements comportementaux. Elle empêche par exemple les individus d'effectuer des achats qu'ils auraient autrement faits si le coût final qu'ils anticipaient payer n'était pas plus élevé que le montant d'argent qu'ils déboursent en échange du bien. En effet, un grand nombre d'achats ou d'investissements sont retardés ou abandonnés du fait de la criminalité anticipée. Le crime modifie également le prix d'équilibre des biens échangés. Il peut arriver, par exemple, que le prix d'une maison ne corresponde pas seulement à une double coïncidence de besoins entre le demandeur et l'offreur. Le salaire horaire, sensé rémunérer un travailleur à sa productivité ne joue plus vraiment son rôle de signal dans une situation où un employé ou une équipe sont affectés par les conséquences psychologiques ou sociales de la criminalité. Une région ou un pays peut perdre un avantage concurrentiel uniquement du fait de la criminalité.

Les coûts intangibles de la criminalité ne mesurent que les coûts de la douleur et de la souffrance endurée par les gens du fait du crime. La perte sèche du crime quant à elle mesure l'ensemble des coûts que subit une collectivité ou société du fait de la criminalité, et qui ne sont pas compensés par les mécanismes de compensation existants (formels et informels). La perte sèche intègre donc l'ensemble des coûts intangibles non compensés, et également les autres pertes non compensées comme la perte de productivité non compensée par une assurance (pour les individus et les entreprises), la perte de formation, et la perte de travail domestique.

Les économistes ont démontré depuis longtemps, en prenant l'exemple de modèle simple de taxation, que la perte sèche augmente de façon exponentielle par rapport au montant du prélèvement qui est effectué (Varian, 1997, p. 318)²¹. Pour cette raison, le gouvernement, dans une optique de réduction des coûts de la criminalité, devrait prêter une attention particulière aux crimes qui présentent les pertes sèches les plus importantes, dans la mesure où une augmentation, même minime de ces crimes, entraîne des effets négatifs beaucoup plus élevés pour la collectivité. Notre modèle met donc l'accent non pas sur les coûts intangibles, mais plutôt sur la perte sèche découlant du crime.

II-2. Le modèle

Le modèle de lutte contre la criminalité que nous proposons s'appuie essentiellement sur une résolution mathématique relativement simple du problème (exprimé sous la forme d'une équation économique) auquel fait face le gouvernement du fait de la criminalité. Étant donné que la résolution mathématique est plutôt simple et standard, le plus important dans l'exercice c'est d'une part la formulation du problème auquel fait face le gouvernement, et d'autre part, la cohérence des hypothèses posées. Avant de présenter et résoudre le problème, nous exposons d'abord les hypothèses fondamentales de tout notre raisonnement.

II-2-1. Hypothèses à la base du modèle

Nous supposons que nous avons affaire à une collectivité qui fait face à un certain niveau de criminalité. Il existe dans cette collectivité une instance qui a la charge de combattre et de punir les crimes contre les personnes, les biens et les institutions. Appelons cette instance gouvernement. Nous supposons également que le coût direct visible que la collectivité subit du fait du crime est (T). La perte sèche infligée par le crime à la collectivité est notée (P).

Le gouvernement consent un effort financier (G) pour prévenir et punir le crime. Le niveau d'effort financier que le gouvernement consent doit dépendre bien évidemment du coût direct (T) que le crime fait peser sur la collectivité, mais également de la perte sèche (P) qui en découle. Une façon de traduire ceci en expression mathématique revient à écrire :

$$G = f(T, P) \tag{1}$$

Nous supposons que la détermination du gouvernement à combattre un crime reste constante, quel que soit le montant du coût direct engendré par le crime. C'est-à-dire que le gouvernement affectera le même effort pour combattre un vol, même si le montant volé passe de 100\$ à 400\$. Mathématiquement, cela signifie que :

$$\frac{\partial^2 G}{\partial T^2} = 0 \tag{2}$$

²¹ Varian, H. R., 1997, *Introduction à la microéconomie*, De Boeck Université, Bruxelles.

L'équation (2) implique que tout se passe en amont pour le gouvernement. Il choisit en amont l'intensité de la force à dévouer à la lutte contre un type de crime en particulier et la garde constante tout au long de l'exercice. Il faut donc s'assurer de faire des choix optimaux en amont.

Par ailleurs, tel que mentionné ci-dessus, la perte sèche est une fonction exponentielle des coûts directs engendrés par le crime, ce qui fait qu'il est possible d'écrire :

$$P = g(T) ; \frac{\partial P(T)}{\partial T} \geq 0 \quad \text{et} \quad \frac{\partial^2 P(T)}{\partial T^2} \geq 0 \quad (3)$$

Avec g , une fonction polynomiale en T .

Nous supposons en outre que le niveau de la force consentie par le gouvernement pour prévenir et punir le crime a un impact sur le coût direct visible de la criminalité. L'idée sous-jacente est que les criminels réagissent à l'action du gouvernement pour combattre le crime. Lorsque le gouvernement annonce sa puissance de frappe, les criminels évaluent la probabilité d'avoir à subir l'action de cette puissance gouvernementale. Il est donc logique de supposer que de manière générale, une augmentation de (G) entraîne une diminution de (T), soit :

$$\frac{\partial T}{\partial G} \leq 0 \quad (4)$$

Nous supposons cependant que le rendement de la force publique pour prévenir et punir le crime est décroissant. Cette hypothèse est compatible avec la pensée économique. Elle signifie qu'en général, lorsque le gouvernement augmente ses efforts pour combattre un type de crime, ce dernier diminue. Mais pour faire baisser le coût du crime d'une valeur équivalente, le gouvernement doit chaque fois exercer une force beaucoup plus importante. On peut ainsi noter que

$$\frac{\partial^2 T}{\partial G^2} \leq 0 \quad (5)$$

II-2-2. Le problème du gouvernement

Dans une logique où le gouvernement cherche à prendre la décision optimale pour le bien-être de la collectivité, il doit poursuivre l'objectif de réduire à leur niveau le plus bas les coûts que la criminalité engendre dans la collectivité, ce qui signifie que sa cible de politique devrait être des niveaux de coût direct et de perte sèche les plus bas possibles. Par ailleurs, il doit y parvenir sans gaspillage de ressource, c'est-à-dire au moindre coût en termes de dépenses publiques.

Ainsi, on peut écrire que le gouvernement cherche à résoudre le problème suivant :

$$\text{Minimiser } \underbrace{T + P}_{\substack{\text{Le coût du crime pour la} \\ \text{collectivité}}} + G \quad \leftarrow \substack{\text{Le coût pour prévenir et} \\ \text{punir le crime}} \quad (6)$$

Selon les hypothèses que nous avons posées, lorsque le gouvernement accroît les ressources pour prévenir et punir le crime, nous nous attendons à ce que le coût direct découlant de la criminalité diminue et que la perte sèche fasse de même.

La relation (6) peut encore s'écrire, en tenant compte des hypothèses formulées

$$\text{Minimiser } T(G)_- + P[T(G)]_- + G_+ \quad (7)$$

À l'optimum, la relation exprimant l'augmentation des ressources de prévention d'une unité peut s'écrire comme il suit :

$$\frac{\partial T}{\partial G} + \frac{\partial P}{\partial T} \frac{\partial T}{\partial G} = -1 \quad (8)$$

←
Coût marginal de l'intervention
du gouvernement

En réarrangeant la relation (8), on obtient

$$\underbrace{\frac{\partial T}{\partial G} \left(1 + \frac{\partial P}{\partial T} \right)}_{\text{Bénéfice de l'intervention du gouvernement}} = -1 \quad (9)$$

À l'optimum, le bénéfice marginal de l'intervention du gouvernement doit être égal au coût marginal de cette même intervention. Cela signifie qu'étant donné un niveau de crime au sein de la collectivité, si le gouvernement ajoute 1\$ supplémentaire de force policière pour prévenir le crime, il faut que cet effort additionnel entraîne une baisse du coût de la criminalité d'au moins 1\$. Dans le cas contraire, il s'agit d'une intervention sous-optimale.

La relation ci-dessus peut être réarrangée de manière à faire ressortir la sensibilité de la perte sèche par rapport au coût direct du crime. En effet, soit

$$\frac{\partial P}{\partial T} \frac{\partial T}{\partial P} = \eta_{P,T} = \text{élasticité de la perte sèche par rapport au coût direct du crime}$$

On peut réécrire la relation (9) en intégrant l'élasticité

$$\frac{\partial T}{\partial G} \left[1 + \eta_{P,T} \frac{P}{T} \right] = -1 \quad (10)$$

Perte sèche par dollar de coût direct du crime

La relation (10) est intéressante, parce qu'elle nous apprend que l'efficacité ou optimalité de l'intervention du gouvernement va dépendre d'au moins deux facteurs :

- Premièrement, elle va dépendre de l'ampleur de l'effet de dissuasion que l'augmentation des ressources $\left(\frac{\partial T}{\partial G}\right)$ exerce sur la criminalité. Il peut arriver que ce seul effet suffise pour réduire substantiellement un certain type de criminalité. À titre d'exemple, un ajout d'effectifs pour une présence policière visible ou l'installation d'appareils radar-photo dans une zone précise pourrait suffire à dissuader les contrevenants au code de circulation routière.
- Deuxièmement, elle dépendra de la sensibilité de la perte sèche par rapport au coût direct du crime $(\eta_{P,T})$. Ainsi un ajout de ressources aura des résultats d'autant plus efficaces que la perte sèche augmente avec l'ampleur du coût direct que le crime inflige aux individus ou à la collectivité. En d'autres termes, si le gouvernement a à intervenir dans deux types de crimes occasionnant le même montant de coût direct à la collectivité, son intervention sera plus efficace dans le crime où la perte sèche augmente plus vite avec le crime.

Le deuxième résultat ci-dessus est d'une importance capitale. Prenons l'exemple d'un gouvernement qui dispose d'un dollar supplémentaire à consacrer à la prévention de la criminalité. Il a le choix entre investir son dollar pour empêcher le vol de bicyclettes dans un parc ou alors l'investir pour renforcer une présence policière dans un quartier résidentiel dans le but d'éviter des entrées par effraction. Supposons en outre que chacune de ces interventions permettrait d'empêcher que la collectivité ne perde, dans l'un et l'autre cas, 100 000\$ en coûts directs. Le résultat ci-dessus indique que l'action du gouvernement est plus efficace s'il investit son dollar dans la prévention du crime dont la perte sèche augmente le plus avec le crime. Le gouvernement devra donc, dans l'un et l'autre cas, évaluer la perte sèche qui en découle et son évolution avec le coût direct associé.

Le résultat ci-dessus n'indique pas que le gouvernement doit investir davantage ou uniquement pour supprimer les crimes présentant une perte sèche élevée. Il indique plutôt que c'est la réponse marginale de la perte sèche par rapport au coût apparent que le crime fait peser sur la société, et pas nécessairement le niveau absolu de la perte sèche (P), qui devrait déterminer l'ampleur de l'intervention de la force publique.

Par ailleurs, les paramètres de la fonction de coût $T(G)$ sont aussi d'une importance certaine pour l'efficacité de l'action de la force publique (sa pente, son niveau de départ, sa forme fonctionnelle, etc.). Ainsi, l'élasticité de la perte sèche $(\eta_{P,T})$ pourrait être très

grande pour un type de crime, suggérant ainsi que le gouvernement devrait fortement intervenir. Cependant, on pourrait être face à un crime dont le coût direct répond très faiblement à l'ajout de ressources de la part du gouvernement (c'est-à-dire que $\frac{\partial T}{\partial G}$ est très faible). Dans ce cas bien précis, la faible réponse du coût à un ajout de ressources vient atténuer ou mitiger l'effet anticipé de l'intervention du gouvernement, bien qu'il s'agisse d'un type de crime ayant une très forte sensibilité de la perte sèche par rapport au coût direct.

Pour illustrer la situation évoquée au paragraphe précédent, prenons l'exemple d'un tueur en série qui sévit au sein d'une communauté. Il s'agit forcément d'un type de crime présentant l'une des pertes sèches les plus élevées. Cependant, le meurtre en série fait aussi habituellement partie du type de crimes dont la réponse à une augmentation des ressources policières est relativement faible²². Dans ce cas, la combinaison des deux éléments vient atténuer la forte élasticité de la perte sèche. Toutefois, dans le cas des meurtres en série, la décision efficace pour le gouvernement devrait finalement être d'allouer davantage de ressources pour les combattre parce que la perte sèche par coût direct du crime ($\frac{P}{T}$) est tellement élevée que le bénéfice marginal de l'action du gouvernement sera quand même probablement supérieur à celui de la majorité d'autres types de crimes. C'est également le cas des crimes comme le terrorisme, mais certainement pas de tous les crimes. Le gouvernement doit donc généralement faire un arbitrage.

III. Application au cas du Canada

En 2013, la direction de la statistique et de la recherche du Ministère de la Justice du Canada a déposé un rapport dans lequel était estimé l'impact économique de cinq catégories de crimes violents au Canada sur la base de données de l'année 2009 : les homicides, les agressions sexuelles, le harcèlement criminel, les voies de fait et les vols qualifiés. L'étude tient compte uniquement des crimes commis contre des personnes adultes et par des personnes autres que les conjoints (la violence conjugale et les crimes qui en découlent sont également exclus).

Aux fins de cet article, nous sommes partis des résultats obtenus pour 2009 pour dériver l'impact économique découlant des crimes commis pour l'année 2008, pour le même type de victimes (les personnes adultes) et le même groupe d'offenseurs (donc excluant les crimes commis par les conjoints). Nous avons retenu quatre des cinq catégories de crimes étudiés ci-dessus : les homicides, les agressions sexuelles, les voies de fait et les vols qualifiés. Les données disponibles pour le harcèlement criminel ne permettent pas, comme dans le cas des quatre autres types de crimes, de relativement bien estimer les composantes des coûts subis par les victimes et la collectivité.

²²En effet, dans le cas des tueurs en série, « les meurtres sont commis à des moments différents et fréquemment en des lieux différents ; le mobile n'est généralement pas un gain matériel » (Senninger et autres, 2004). Aussi, il faut souvent déployer des ressources importantes pour mettre un seul tueur en série hors d'état de nuire. La sensibilité du nombre de tels crimes à la quantité de ressources affectées à sa lutte n'est donc pas aussi importante par rapport à d'autres types de crimes.

Nous présentons ici les résultats pour les deux années (2008 et 2009) selon deux composantes : les coûts directs et les pertes sèches. Ensuite, nous calculons les élasticités et tirons les conclusions quant au choix optimal que devrait opérer le gouvernement.

III-1. Les coûts directs de la criminalité au Canada

Les coûts que nous présentons ici sont qualifiés de directs, essentiellement parce qu'ils sont généralement visibles et présentent des éléments tangibles que l'on peut relativement assez bien estimer. Il s'agit des coûts pour le système de justice, les coûts médicaux, les coûts des biens volés ou détruits et les coûts d'exploitation des services sociaux.

III-1-1. Les coûts pour le système de justice

Les coûts pour le système de justice regroupent les coûts des services de police directement consacrés aux activités de lutte contre le crime, les coûts pour faire fonctionner les tribunaux et les coûts des services correctionnels. Ces coûts dépendent en grande partie du volume d'incidents qui requièrent l'attention des corps policiers et du système de justice.

Les données sur le nombre d'incidents dans le rapport du ministère de la Justice proviennent de deux principales sources : les données de l'enquête sociale générale (ESG) et les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC2)²³. L'ESG est menée tous les cinq ans auprès d'un échantillon représentatif de la population canadienne (sa taille est d'environ 80 000 individus âgés de 15 ans et plus). Son objectif principal, notamment le volet sur la victimisation, est de mieux comprendre comment les Canadiens perçoivent le crime et le fonctionnement du système de justice ainsi que leurs expériences de victimisation²⁴.

Le Programme DUC2 quant à lui, donne le nombre d'incidents déclarés par les corps policiers au Canada. Il couvre 99% de la population canadienne. Les déclarations provenant du Programme DUC2 peuvent sous-estimer la réalité, puisque tous les crimes ne sont pas habituellement signalés à la police, et cette dernière peut décider de ne pas en inscrire quelques-uns qui ne la convainquent pas. Toutefois, les données du programme DUC2 sont particulièrement utiles pour estimer les coûts encourus par le système judiciaire. Ces données, pour 2008 et 2009, les catégories de crimes retenues et les individus visés, sont présentées au tableau 1.

²³ Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) existe depuis 1962. En 1988, une nouvelle version du programme, DUC 2, a vu le jour. Cette nouvelle version du programme fournit, en plus de celles déjà disponibles dans les DUC, de l'information additionnelle sur les crimes et leurs caractéristiques, en permettant que de micro-données sur les affaires enregistrées soient consignées.

²⁴ Statistiques Canada, 1988, [base de données en ligne], Enquête sociale générale – victimisation, Ottawa, http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=4504, (page consulté le 20 mars 2014).

TABLEAU 1

Nombre d'incidents criminels déclarés visant les adultes, Canada, 2008 et 2009

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	455	8 995	159 811	20 012	189 273
2009	453	8 777	160 027	20 067	189 324
Écart	-2	-218	216	55	51

Sources : Enquête sociale générale (ESG), Statistique Canada, Ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Les vols qualifiés et les voies de fait sont les crimes qui, pris globalement, coûtent le plus au système judiciaire, suivis ensuite des homicides et enfin des agressions sexuelles.

TABLEAU 2

Les coûts du système de justice au Canada pour quatre catégories de crime, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	170,1	149,7	545,4	694,9	1560,1
2009	171,6	150,0	554,0	713,0	1 588,0
Écart	1,5	0,2	8,5	18	28,2

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Mais si l'on considère le coût unitaire par type de crime, les homicides (plus de 370 000 \$ par incident) et les vols qualifiés (près de 35 000 \$ par incident) sont de loin les incidents les plus coûteux pour le système judiciaire. Par ailleurs, de façon générale, le coût par incident a augmenté entre 2008 et 2009, notamment pour les homicides (+ 4 962 \$), les vols qualifiés (+ 802 \$) et les agressions sexuelles (+ 436 \$).

TABLEAU 3

Les coûts du système de justice découlant de la criminalité, par incident criminel, Canada, 2008 et 2009

(en dollars par incident)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vol qualifié
2008	373 846	16 643	3 413	34 724
2009	378 808	17 079	3 461	35 526
Écart	4 962	436	49	802

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Les coûts pour le système de justice ne sont pas considérés comme une perte sèche, parce que ces derniers sont pris en charge par l'ensemble des citoyens à travers les taxes et les impôts. La dépense encourue à cet effet sert à payer des salaires ou du matériel, qui contribuent à faire tourner l'économie.

III-1-2. Les coûts médicaux

Les coûts médicaux représentent essentiellement les dépenses pour les soins de santé découlant de la victimisation. Il s'agit entre autres des coûts pour les soins de santé initiaux (coûts pour les services de médecin et du personnel infirmier, pour les urgences, pour les hospitalisations de plus d'une journée), les coûts de services de santé de longue durée (coûts pour le soutien psychologique, des médicaments, de la physiothérapie, etc.).

Les agressions sexuelles et les voies de fait sont les catégories de crime pour lesquels les coûts sont les plus élevés. Ces coûts peuvent aussi contribuer à faire tourner l'économie, ce qui fait qu'ils ne sont pas considérés comme des pertes sèches.

TABLEAU 4

Les coûts des soins de santé pour quatre catégories de crime, Canada, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	4,0	120,0	104,9	28,6	257,5
2009	4,0	113,2	104,8	30,7	252,7
Écart	0,1	-6,9	-0,1	2,1	-4,9

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

III-1-3. Les coûts des biens volés ou détruits et les coûts d'opération des services sociaux

Les coûts d'administration des services sociaux sont essentiellement les coûts encourus pour faire fonctionner les agences de services d'aide aux victimes, ainsi que les coûts d'opération des services de première ligne. Leur traitement ici est semblable à celui des frais de soins de santé. Logiquement, ce sont les agressions sexuelles qui engendrent la plus grande partie des coûts liés au fonctionnement des services sociaux, notamment en raison de l'impact psychologique à court, moyen et long terme de ce type d'incidents.

Les coûts des biens volés ou endommagés sont également considérés comme des coûts directs compensés. Nous faisons en effet l'hypothèse que la grande partie de ces biens est assurée et qu'ils sont donc remplacés par les compagnies d'assurance.

TABLEAU 5

Les coûts des biens volés ou détruits et d'opération des services sociaux, Canada, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	6,9	31,9	24,0	130,2	192,9
2009	5,9	32,5	24,3	130,6	193,4
Écart	-0,9	0,6	0,4	0,4	0,4

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

III-2. Les pertes sèches de la criminalité au Canada

Les pertes sèches sont composées des coûts de la douleur et de la souffrance, les coûts de la mort ou perte de vie (dans le cas des homicides), les pertes de productivité et les pertes pour les employeurs.

La plupart de ces coûts sont invisibles et n'ont pas de valeur marchande servant d'étalon de mesure. Même si les différentes évaluations présentées ci-dessous ne prétendent pas la précision absolue, elles permettent d'exprimer un ordre de grandeur pouvant guider les décideurs publics dans la prise de décision.

III-2-1. Les coûts de la douleur et de la souffrance

Les coûts de la douleur et de la souffrance découlant des crimes violents au Canada sont de loin, d'après les estimations du ministère de la Justice du Canada, plus élevés que les autres composantes des coûts du crime.

TABLEAU 6

Les coûts de la mort, la douleur et la souffrance découlant de la criminalité, Canada, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	3 386,9	4 576,8	1 039,2	549,8	9 552,8
2009	3 528,1	4 291,6	1 038,1	551,4	9 409,2
Écart	141,3	-285,2	-1,2	1,5	-143,6

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Lorsqu'on considère les coûts de la douleur et de la souffrance par incidents, afin d'avoir une idée sur les catégories d'incidents les plus coûteuses pour les victimes et leurs proches, sans surprise, il apparaît que les homicides (avec un coût par victime d'environ 8 millions de dollars) sont les incidents qui apportent le plus la douleur et la souffrance. Il s'agit en effet d'une perte de vie. Les données indiquent que les agressions sexuelles produisent en général également beaucoup de douleur et de souffrance, comparativement aux vols qualifiés et aux voies de fait.

TABLEAU 7

Les coûts de la mort, la douleur et la souffrance découlant de la criminalité, par incident criminel, Canada, 2008 et 2009

(en dollars par incident)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés
2008	7 443 654	508 819	6 503	27 476
2009	7 788 395	488 964	6 487	27 476
Écart	344 742	-19 855	-16	0

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

III-2-2. La perte de productivité

La perte de productivité représente la perte des revenus courants non couverts par une assurance, la perte de travail ménager du fait des conséquences du crime, la perte de formation ou éducation, la perte de revenus futurs due à une incapacité à long terme ou à une maladie mentale découlant du crime.

TABLEAU 8

La perte de productivité découlant de la criminalité, Canada, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	-	228,3	347,9	161,7	738,0
2009	-	219,0	351,7	165,0	735,7
Écart	-	-9,4	3,8	3,2	-2,3

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Les voies de fait, suivies des agressions sexuelles, sont les catégories de crimes qui affectent le plus la productivité des victimes. Il n'existe pas d'estimation pour les homicides, étant donné que l'estimation de la perte de vie prend déjà en compte des revenus présents et futurs potentiellement perdus.

III-2-3. Les pertes pour les employeurs

Les pertes pour les employeurs englobent les coûts administratifs, les retards et la distraction que la victimisation entraîne sur les travailleurs, et la perte de production non compensée par un quelconque mécanisme de compensation.

La valeur des pertes pour les employeurs est dans l'ensemble équivalente pour les incidents d'agressions sexuelles et les voies de fait, soit un peu plus du double de ce que ça leur coûte pour les incidents de vol qualifié. Comme dans le cas des pertes de productivité, il n'existe pas d'estimation pour les homicides. Il est en effet supposé qu'un employeur procède simplement au remplacement de l'employé victime d'homicide, même si l'on peut supposer que la production pourrait en pâtir, du moins

momentanément, à cause la perte d'expertise et des coûts de remplacement découlant de l'embauche et de la formation d'un nouvel employé.

TABLEAU 9

Les pertes pour les employeurs du fait de la criminalité, Canada, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides	Agressions sexuelles	Voies de fait	Vols qualifiés	Total
2008	-	19,6	18,7	8,3	46,7
2009	-	18,4	18,7	8,4	45,5
Écart	-	-1,2	0,0	0,0	-1,2

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

III-3. Les coûts compensés et les pertes sèches de la criminalité

Le tableau 10 confirme bien que les pertes sèches sont généralement beaucoup plus importantes que les coûts directs compensés de la criminalité. Dans le cas des homicides, elles sont 19 fois plus élevées que les coûts directs. Dans le cas des agressions sexuelles, les pertes sèches sont 16 fois plus élevées que les coûts directs. Dans le cas des voies de fait, elles sont deux fois plus importantes. Seuls les vols qualifiés présentent des pertes sèches moins importantes que les coûts directs qui y sont associés (84%).

Le fait que les pertes sèches soient généralement plus élevées que les coûts directs appuie la prémisse de départ de notre article qui soutient que le gouvernement ne doit pas seulement s'appuyer sur les coûts directs, puisqu'il existe des coûts invisibles généralement plus importants que les coûts visibles. Il doit donc également tenir compte de ces coûts invisibles.

TABLEAU 10

Les coûts directs compensés et les pertes sèches de la criminalité, Canada, 2008 et 2009

(en millions de dollars)

	Homicides		Agressions sexuelles		Voies de fait		Vols qualifiés	
	Coût direct compensé	Perte sèche	Coût direct compensé	Perte sèche	Coût direct compensé	Perte sèche	Coût direct compensé	Perte sèche
2008	180,9	3 386,9	301,6	4 824,8	674,3	1 405,9	853,7	719,9
2009	181,5	3 528,1	295,6	4 529,0	683,0	1 408,5	874,1	724,7
Écart	0,6	141,3	-6,1	-295,8	8,7	2,6	20,4	4,8

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Le tableau 3 indiquait que les ressources du système judiciaire, par incident, sont le plus absorbées par l'homicide. Ensuite, par ordre d'importance, c'est le vol qualifié qui absorbe le plus les ressources du système de justice. Enfin viennent les agressions sexuelles et les voies de fait.

Cependant, les tableaux 10 et 11 nous apprennent que l'ordre de priorité devrait être différent, du moins en ce qui a trait aux incidents de vol qualifié. Ces derniers sont, par incident, ceux qui entraînent la perte sèche la plus faible. Si le gouvernement avait donc une ressource supplémentaire à rajouter, les résultats préliminaires suggèrent que ce serait la dernière catégorie de crime à la laquelle il faudrait consacrer cette ressource additionnelle, si du moins l'objectif du gouvernement est de diminuer les coûts sociaux et économiques de la victimisation des crimes violents. Il existe de meilleurs candidats que cette catégorie de crimes.

TABLEAU 11

Les coûts directs compensés et les pertes sèches de la criminalité, par incident criminel, Canada, 2008 et 2009

(en dollars par incident)

	Homicides		Agressions sexuelles		Voies de fait		Vols qualifiés	
	Coût direct compensé	Perte sèche	Coût direct compensé	Perte sèche	Coût direct compensé	Perte sèche	Coût direct compensé	Perte sèche
2008	397 670	7 443 654	33 533	536 385	4 219	8 797	42 661	35 975
2009	400 753	7 788 395	33 676	516 010	4 268	8 802	43 559	36 114
Écart	3 083	344 742	143	-20 375	49	5	898	138

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Le tableau 12 présente la perte sèche par coût direct, ainsi que l'élasticité de la perte sèche par rapport au coût direct. Avec des élasticités de 5,86 et 9,10 respectivement, les homicides et les agressions sexuelles sont les catégories de crime pour lesquelles la perte sèche est la plus sensible au coût direct. Ce qui confirme ainsi que tout impact sur le coût apparent de cette catégorie de crime aura un impact beaucoup plus important sur sa perte sèche, et donc sur le bien-être des victimes.

Par ailleurs, ces deux crimes sont également ceux présentant les 'ratios Perte sèche/coût direct' les plus élevés. Ce qui a le bénéfice d'accélérer l'effet de la sensibilité de la perte sèche, et donc d'amplifier les bénéfices de toute action visant à diminuer le coût visible.

Les voies de fait et le vol qualifié présentent des élasticités beaucoup plus faibles (respectivement 0,05 et 0,18), ce qui laisse croire que la perte sèche ne réagit pas assez à toute stimulation influençant les coûts directs de ces crimes. Par ailleurs, pour le cas du vol qualifié notamment, l'inertie de la perte sèche est accentuée par la faiblesse du ratio 'Perte sèche/coût direct' qui est inférieur à 1 (il est de 0,83). Même si le gouvernement exerçait une pression importante pour comprimer les coûts directs de cette catégorie de crime, l'effet sur la perte sèche serait encore plus faible. Un tel résultat ne signifie pas nécessairement que toute action gouvernementale sur cette catégorie de crime est inefficace. Il indique plutôt que le niveau de ressources pour cette catégorie de crime est probablement suffisant et qu'il n'y a relativement plus de bénéfice marginal à réaliser en y ajoutant des ressources, comparativement par exemple aux homicides ou aux agressions sexuelles.

TABLEAU 12

Élasticité et perte sèche par coût direct de la criminalité, Canada, entre 2008 et 2009

	Homicides		Agressions sexuelles		Voies de fait		Vols qualifiés	
	Perte sèche par coût direct	Élasticité						
2008	18,72		16,00		2,08		0,84	
2009	19,43	5,86	15,32	9,10	2,06	0,05	0,83	0,18

Sources : Statistique Canada, ministère de la Justice du Canada, compilation des auteurs.

Conclusion

L'objectif principal de cet article était de proposer un modèle de choix optimal d'instruments de lutte contre la criminalité. En outre, nous voulions que ce modèle relie les résultats des travaux récents sur l'estimation des coûts économiques et sociaux de la criminalité et le processus optimal des choix publics dans le domaine.

Notre article fait la proposition que le gouvernement pourrait s'appuyer sur une évaluation de la perte sèche que les victimes d'actes criminels subissent pour prendre des décisions optimales. L'application du modèle à quatre catégories de crimes au Canada confirme bien que les pertes sèches sont généralement beaucoup plus élevées que les coûts apparents de la criminalité. Dans le cas des homicides, elles sont 19 fois plus élevées que les coûts directs. Dans le cas des agressions sexuelles, elles sont 16 fois plus élevées que les coûts directs. Dans le cas des voies de fait, elles sont deux fois plus importantes. Seuls les vols qualifiés présentent des pertes sèches moins importantes que les coûts directs qui y sont associés (84%). Les résultats révèlent aussi que si on se basait uniquement sur les coûts encourus par le système de justice, on arriverait à une décision différente à celle que révèle l'analyse des pertes sèches. En effet, la perte sèche permet de prendre en compte des éléments qui influencent fortement le bien-être des victimes, mais qui sont voilés aux yeux du décideur public.

Les résultats de cet article doivent toutefois être confirmés par des études plus poussées, notamment des analyses de robustesse, non seulement pour les confirmer, mais aussi pour une meilleure évaluation des élasticité des catégories de crimes. En effet, seules deux années ont été analysées. Des données sur un horizon de temps plus important permettraient d'enlever des effets qui pourraient être attribuables à une tendance ou à un changement structurel, pour ne tenir compte que des phénomènes conjoncturels induits par les politiques gouvernementales de prévention et de lutte contre la criminalité. Par ailleurs, il faudrait aussi analyser le cas des crimes non violents comme la corruption ou la fraude. Tous ces éléments constituent des avenues intéressantes de recherches pour le futur.